

Le service de médecine Légale

mercredi 24 août 2022

Le développement de la médecine légale à Grenoble s'est inscrit dans un fort ancrage hospitalier et universitaire, et a bénéficié d'une reconnaissance de la part de ces instances.

Ce développement hospitalo-universitaire tente de répondre au mieux à son rôle d'interface entre le monde sanitaire et celui de la justice à la fois par une réponse clinique et biologique.

[Clinique au sein du CHU avec plusieurs vocations :

- agir en tant qu'auxiliaire de justice : activités thanatologiques, activités de consultation de médecine légale du vivant, activité d'expertises (pénale, dommage corporel, psychiatrique) sur réquisition/missions des autorités judiciaires.
- agir en tant que médecin spécialisé :
 - Rôle de conseiller et de médecin tiers auprès des professionnels de santé, tant pour le public mineur que majeur.
 - Développement d'un parcours de soins (UAPED, Maison des femmes)
 - Participe à la Santé publique au travers de ses différentes activités cliniques et de recherche

Biologique : Le Laboratoire Universitaire de Médecine Légale :

intégré au sein du laboratoire de Pharmacologie- Toxicologie du CHU (convention université-hôpital), assure la réalisation des analyses toxicologiques sur demande des autorités judiciaires.